



La **LexOI** a pour objet de promouvoir le droit *dans* l'Océan Indien et le droit *de* l'Océan Indien, sous toutes ses formes.

- **Le droit *de* l'Océan Indien, c'est le droit de la zone Océan Indien :**
 - Le droit de l'Outre-Mer (pour la France) mais aussi le droit à Madagascar, à Maurice, en Afrique du Sud, etc., c'est-à-dire de l'Afrique australe à l'Australie et des rivages du Pakistan jusqu'aux territoires antarctiques
 - La LexOI a alors le projet de développer son site internet afin de devenir le véritable portail juridique de l'Océan Indien : « Le droit de l'Océan Indien en un clic !... »

- **Le droit *dans* l'Océan Indien, c'est toute l'activité juridique dans l'Océan Indien**
 - Tous les juristes de l'Océan Indien sont mis à l'honneur, à travers l'ensemble de leurs activités :
 - activité jurisprudentielle, activité législative, activité doctrinale
 - Toute cette activité juridique est publiée dans la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)
 - Les juristes de l'Océan Indien montrent ainsi leur dynamisme et la richesse de leurs échanges et de leur production scientifique, dans tous les domaines du droit (droit privé comme droit public, droit interne, droit international, droit comparé, mais aussi histoire du droit et même science politique ou sociologie juridique)
 - Le droit de l'Océan Indien est ainsi également mis en valeur, par le biais d'une publication scientifique reconnue
 - La RJOI est également publiée en version numérique : www.rjoi.fr
 - La Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI) est une revue référencée par les bases de données juridiques françaises :
 - Légifrance (portail juridique du droit français)
 - Le Doctrinal (base de données des publications scientifiques en matière juridique)

Présentation de la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)

HISTORIQUE DE LA RJOI

- La **Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)** a été créée dans le courant de l'année 2000
 - sur une idée du Professeur Éric NAIM-GESBERT, spécialiste en droit de l'environnement
 - idée ensuite reprise et réalisée successivement par quelques enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion
- Sa **conception** et son **élaboration** ont cependant, dès l'origine, été confiées à une **Association**, dotée d'une personnalité juridique propre. La RJOI a ainsi été successivement réalisée par :
 - l'*Association Réunionnaise de Recherche Juridique (ARRJ)*, 2000 -2008
 - l'*Association de la Recherche en Droit dans l'Océan Indien (ARDOI)*, 2008 - 2012
 - l'Association « Droit dans l'Océan Indien » (**LexOI**), depuis 2012
- **Dirigée** initialement par *Serge FARNOCCHIA et Jean-Joseph TRAMONI* (2000-2006), puis par *Corinne ROBACZEWSKI* (2006-2008), la RJOI est actuellement entre les mains d'*Élise RALSER* (depuis 2008)

LES ATOUTS DE LA RJOI

- La RJOI est un **outil de valorisation du droit** et des **juristes de l'Océan Indien**
 - Tous les juristes de l'Océan Indien sont mis à l'honneur, à travers l'ensemble de leurs activités :
 - activité jurisprudentielle, activité législative, activité doctrinale
 - les juristes de l'Océan Indien montrent ainsi leur dynamisme et la richesse de leurs échanges et de leur production scientifique
 - Le droit de l'Océan Indien est ainsi également mis en valeur, par le biais d'une **publication scientifique reconnue**
 - La RJOI est une revue référencée par les bases de données juridiques
 - Légifrance (portail juridique du droit français)
 - Le Doctrinal (base de données des publications scientifiques en matière juridique)
 - La RJOI est une revue à comité de lecture de « rang A » (classement de l'AERES)
 - Parmi ses auteurs, la RJOI compte des professeurs et autres enseignants-chercheurs de toutes les grandes universités françaises
- La RJOI est un **outil d'information et de diffusion du droit**
 - Tous les domaines du droit sont abordés : droit privé comme droit public, droit interne, droit international, droit comparé, mais aussi histoire du droit et même science politique ou sociologie juridique
 - La RJOI a d'abord été publiée en version imprimée. La RJOI compte 17 numéros en 2012. Le nombre de **parutions** a augmenté au fil des années
 - 1 numéro par an (2000-2008) (9 numéros)
 - 2 numéros par an (2009-2012) (8 numéros)
 - 4 numéros par an (à compter de 2013, sinon de 2014)
 - La RJOI est également publiée en version numérique : www.rjoi.fr. Le contenu de la RJOI est ainsi accessible :
 - soit en accès libre (moteur de recherche, actualités, bibliographie, sommaires)
 - soit en accès restreint (l'intégralité du fonds documentaire), réservé aux adhérents et aux abonnés (pour plus de précisions, consulter le menu « acheter ou s'abonner »)

La LexOI a pour objet de promouvoir le **droit dans l'Océan Indien** et le **droit de l'Océan Indien** :

- Le droit de chaque pays de la zone Océan Indien
- Sous toutes ses formes : textes, coutumes, jurisprudence, doctrine

Pour le réaliser cet objectif, la LexOI souhaite développer ses atouts : son **portail juridique**, ses **publications**, la **valorisation de la recherche**.

Développement du portail juridique www.lexoi.fr

La LexOI a pour ambition de développer **l'accès au droit des pays de l'Océan Indien**, afin d'en avoir une meilleure connaissance, base nécessaire du droit comparé. L'association a notamment le projet de développer son site internet en ce sens (www.lexoi.fr).

Les droits étrangers sont souvent difficiles d'accès. Les raisons en sont multiples : fonds documentaires incomplets ; absence (souvent) de sites juridiques officiels ; non-développement des ressources numériques ; manque de fiabilité lorsqu'elles existent et difficulté à trier les informations recueillies ; barrière de la langue.

Or, les règles de droit international obligent souvent à appliquer les lois étrangères (notamment pour les questions relatives au droit des personnes et de la famille). Les conventions internationales en vigueur sont souvent insuffisantes (des conventions bilatérales ne sont pas conclues avec tous les pays ni dans tous les domaines ; les conventions multilatérales sont rares et ne couvrent pas non plus tous les domaines).

Dans certaines **négociations**, également, les interlocuteurs étrangers préfèrent voir appliquer leur propre droit, **condition nécessaire à la conclusion de tout contrat et de tout marché**.

Un **meilleur accès et une meilleure connaissance de ces lois étrangères** facilitent leur mise en œuvre. Cela contribue aussi au **développement des échanges entre les opérateurs économiques**.

- La LexOI propose alors de développer un outil de travail **innovant et performant**, axé sur **l'information** sur les droits des pays de la zone Océan Indien :

Présentation, par pays, des droits et systèmes juridiques étrangers (synthèses ; bibliographies ; actualités juridiques ; liens vers les sites juridiques officiels ou les sites juridiques privés, mais « reconnus ») ; possibilité de trouver l'information grâce au **moteur de recherche** du site ; possibilité de rendre l'outil **multilingue**.

- La LexOI propose aussi un outil **fiable** :

L'information juridique ne peut souffrir d'approximation et on doit se garder de noyer l'internaute dans une trop grande quantité de données. Il est alors indispensable de **filtrer et vérifier l'information**, avant de la rendre publique.

La **collecte de l'information** serait menée à la fois par les juristes de chaque pays concerné et par les membres et partenaires de la LexOI, apportant leur **expertise** (en matière de recherche) et leur **savoir-faire** aux premiers.

Le **suivi de la collecte de l'information** serait effectué par une personnalité reconnue du monde universitaire ou juridique. Chaque rubrique serait parrainée par un **spécialiste de droit comparé** et une personnalité du pays, dont le droit serait développé et mis en valeur.

Une **coopération entre les juristes de l'Océan Indien** serait ainsi créée, permettant à chacun de contribuer à son propre développement et à la diffusion de son droit, **l'information étant ensuite centralisée via le site internet de la LexOI.**

Le tout alimente ainsi une **base de données indispensable à la recherche.**

Développement des publications de la LexOI

L'accès et la recherche de l'information sur le droit d'un pays de la zone Océan Indien constituent la base nécessaire au travail de tout juriste, mais elle n'est qu'une première étape de son travail.

Cette **collecte matérielle de l'information** est ensuite complétée par **le traitement de celle-ci et par son analyse.** Cette seconde phase de l'activité peut faire l'objet d'une publication.

La LexOI édite déjà et publie la **Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)**, revue périodique spécialisée (sciences juridiques).

La LexOI invite les juristes de l'Océan Indien (universitaires, doctorants, mais aussi praticiens du droit : magistrats, notaires, avocats...) à publier des articles dans la RJOI (sur le thème juridique de leur choix, conformément à la politique éditoriale de la revue), ou dans toute autre collection qui pourrait éventuellement voir le jour, en **version imprimée**, en **version électronique**, ou dans les deux à la fois.

Développement de la valorisation de la recherche par la LexOI

Déjà référencée par d'autres bases de données francophones incontournables (**Le Doctrinal, Legifrance**), membre de la Société de Législation Comparée et forte de ses nombreux partenaires scientifiques (Le Centre de Recherche Juridique de l'Université de La Réunion, la Cour d'appel et le Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion...), la LexOI est reconnue pour le **sérieux et la rigueur de son travail, mis en valeur à travers son site internet (www.lexoi.fr).**

Ce site, ainsi que les publications de la LexOI constituent donc de **formidables outils de valorisation de la recherche** pour tous les juristes de l'Océan Indien.

La LexOI a également mis en place, depuis 2010, un **concours de mémoires** destiné à récompenser les meilleurs travaux des étudiants de Master 2. Initiée au sein de l'Université de La Réunion, cette action sera étendue à d'autres universités de la zone (l'Université Catholique de Madagascar a déjà fait connaître son adhésion à cette initiative).